

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Moni
belg



18039655

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

20-02-2018

Grefte

N° d'entreprise : 0402.337.093

Dénomination

(en entier) : **GRENZ ECHO**

(en abrégé) :

Forme juridique : S.A.

Siège : Place du marche 8 - 4700 EUPEN

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démissions, nominations

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 28 octobre 2018

L'assemblée générale prend acte des démissions suivantes, de leur mandat d'administrateur-délégué de la Société respectif, avec effet au 24 octobre 2017. Il s'agit de :

- ROSSEL HURBAIN SA, sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Bernard Marchant ;
- Alfred KÜCHENBERG, demeurant 40A rue Haas à 4700 Eupen.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs-délégués démissionnaires pour l'exercice jusqu'au 24 octobre 2017 de leur mandat délégué respectif.

En outre, l'assemblée générale prend acte des démissions de leur mandat d'administrateur respectif de l'ensemble des administrateurs de la Société, avec effet au 24 octobre 2017, il s'agit de :

- Ernst THOMMESSEN demeurant Prümer Berg 43 à 4780 Saint-Vith ;
- Eric THOMMESSEN demeurant Klosterstrasse 5 à 4780 Saint-Vith ;
- Adrian KÜCHENBERG demeurant Binstert 15 à 4700 Eupen ;
- Alfred KÜCHENBERG demeurant Haasstrasse 42 à 4700 Eupen ;
- ROSSEL & CIE S.A., sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Eric MALRAIN ;
- ROSSEL-HURBAIN S.A., sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Bernard MARCHANT ;
- BERMAL S.A., sise 54 route de Hannut à 5004 Bouge, représentée par Patrick HURBAIN ;
- GROUPE VLAN SA, sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Pascal VAN DER BIEST.

.../...

Elle décide ensuite de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, les administrateurs suivants, avec effet au 24 octobre 2017, pour une durée de trois (3) ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020 devant approuver les comptes de la Société relatifs à l'exercice 2019 :

- IMMOFIDA SA, sise 43 Prümer Berg à 4780 Saint-Vith, représentée par Eric THOMMESSEN ;
- ROSSEL HURBAIN, sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Bernard MARCHANT ;
- ROSSEL & Cie SA, sise 100 rue Royale à 1000 Bruxelles, représentée par Jean-Pierre MIRANDA ;
- BERMAL SA, sise 54 Route de Hannut à 5004 Bouge, représentée par Patrick HURBAIN ;
- Ernst THOMMESSEN, demeurant 43 Prümer Berg à 4780 Saint-Vith ;
- Eric MALRAIN, demeurant 26 avenue du Vieux Moutier à 1640 Rhode Saint Genèse ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Monsieur le président rappelle que l'éditeur responsable de la société est Ernst THOMMESSEN. Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 octobre 2017

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 octobre 2017

Le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la Société à la SA ROSSEL & Cie, administrateur, ayant son siège social 100 Rue Royale à 1000 Bruxelles, dûment représentée par Monsieur Jean-Pierre MIRANDA son représentant permanent aux fins du présent mandat.

La durée de cette délégation est celle du mandat d'administrateur de la Société de la SA ROSSEL & Cie, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes annuels 2019 de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

ROSSEL & Cie
administrateur-délégué
représentée par Jean-Pierre Miranda